

(Mise à jour le 25 juin 2021)

ATTESTATION RELATIVE A UN DÉPLACEMENT

Attestation à présenter par tout passager à destination de Saint-Pierre et Miquelon en provenance du territoire métropolitain, en application du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Partie à compléter par le passager (toutes les mentions sont obligatoires):

Je soussigné-e,

NOM :

PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

NATIONALITÉ :

N° de PASSEPORT ou CARTE IDENTITÉ :

DEMEURANT :
.....

DATES DU SÉJOUR :

Je déclare sur l'honneur :

ne pas présenter de symptôme d'infection à la Covid-19 ;

ne pas avoir à ma connaissance, été en contact avec un cas covid-19 confirmé dans les 14 jours précédant le voyage ;

être en mesure de justifier d'un parcours vaccinal complet ;

Partie à compléter uniquement si je ne suis pas en mesure de justifier d'un statut vaccinal contre la Covid-19

Je m'engage:

à respecter un isolement strict de 7 jours, à compter de mon arrivée sur le territoire, à l'adresse suivante:
.....

à réaliser, au terme de cette période, un examen de dépistage RT-PCR

Fait à le/...../2021
Signature